Réf. Farde e-Assemblées : 2603244

N° OJ : 201

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Jeunesse.- Appel à projets 2024.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 71.500,00 EUR.

Le Conseil communal,
Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2024,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 71.500,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2024, réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

1) 5.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour les activités sportives pour les jeunes;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine pour le projet "Jeunes Toujours, Travail socioculturel qui vise l'intégration des roumanophones";
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour les activités artistiques pour les jeunes;
4) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du Soleil pour le projet "Ateliers du Soleil";
5) 4.390,00 EUR à l'asbl BRAVVO - Bruxelles Avance pour le projet de solidarité au Sénégal;
6) 15.000,00 EUR à l'asbl BRAVVO - Bruxelles Avance pour le projet "Soutien scolaire dans les centres de jeunes";
7) 2.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Maghrébin - Espace Magh pour la pièce de théâtre "Prison";
8) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre Tefo, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour le projet de création d'une fresque sur base d'une balade sonore;
9) 1.750,00 EUR à l'association de fait "Chiro Gewest Ket" (De Ketjes) pour le projet "Ondersteuning Chiro Mutsaard";
10) 4.400,00 EUR à l'asbl Centre d'Information et de Documentation pour jeunes pour leurs activités pédagogiques et concours d'affiche sur "Consent-et-vous ? Si c'est pas oui, c'est non";
11) 3.000,00 EUR à l'asbl Double Sens pour le projet "Radio Ados";
12) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le projet "Ateliers alphadigital intergénérationnel";
13) 3.000,00 EUR à l'asbl Espace Cultures et Développement pour le projet "Soutien scolaire et la parentalité à travers l'école de devoirs";
14) 3.000,00 EUR à l'asbl Jeunesse en Marche pour le projet "Education par le sport";
15) 4.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli pour le projet "Docteurs Zinzins" (accompagnement des enfants hospitalisés);
16) 1.000,00 EUR à l'asbl Association pour la promotion du scoutisme - Les Amis de l'Isard pour le projet "Scoutisme et guidisme à Laeken et Neder-over-heembeek";
17) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet "Radio Voltaire 2024";

18) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour la cérémonie "Trophée Lion Belge".

Annexes :